



# 10e conférence du CNTPEP : un parfum de lutte contre les (contre) réformes de Macron

mercredi 12 septembre 2018, par [Bariaud](#)

## ACTUALITÉ

### 10<sup>e</sup> CONFÉRENCE DU CNTPEP: UN PARFUM DE LUTTE CONTRE LES (CONTRE) RÉFORMES DE MACRON

Habituellement baptisé « chômeurs CGT », le Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires s'est réuni à Montreuil, du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin dernier. Notre fédération membre du comité national était partie prenante et a pu alerter en particulier sur le « big bang » de la formation professionnelle (Cf. le projet de loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel ») qui va encore dégrader les conditions d'accès des privé-es d'emploi à la qualification.

08

Le Lien N° 156 - SEPT 2018

Ce fut également l'occasion de la passation du mandat fédéral de Jean Claude Labranche (retraité) à Patricia Medjbouri (SNPEFP) pour représenter la FERC (Notre photo). D'ailleurs, l'ensemble du Conseil national a été rajeuni et c'est Tennessee Garcia qui devient le Secrétaire Général du CNTPEP-CGT.

Ce rajeunissement n'a rien de factice, mais au contraire il illustre la mutation des conditions d'emploi en France. Les plus anciens-nés avaient connu plus ou moins le plein emploi (avant 1980), la casse industrielle et sa conséquence : le chômage de masse. Victimes d'une longue descente vers la pauvreté, fin de droits de l'assurance chômage, ils-elles survivent avec des « minima sociaux » aujourd'hui remis en cause ! De l'autre côté, les plus jeunes, eux, n'ont connu que la précarité, les petits jobs et l'intermittence entre les emplois et le chômage.

Cette mutation du salariat a d'ailleurs été l'objet d'un débat auquel participait Charles Berthonneau (chercheur) autour d'une thèse sur la place du salariat précaire dans la CCT (cf. Le Lien N°195).

Une fois de plus, ce débat sur la place du CNTPEP dans la CCT a resurgi, notamment après que Philippe Martinez a rappelé que cette structuration avait vocation à s'étendre puisqu'on veut gagner le plein emploi !

Mais nombreux sont les précaires (ceux de la FERC compris) qui sont syndiqué-es dans leur Fédération, pas forcément visibles dans les statistiques du CNTPEP. A contrario, le témoignage éclairant de Marius, jeune sans qualification, qui « a fait 5 boulots différents dans la dernière année, et qui réclame de 3 fédérations professionnelles différentes ».

D'où la pertinence de l'objectif de vie syndicale « Pas une UL sans son Comité Local TPEP », même si le manque de moyens humains et financiers entrave cette ambition.

Quant à l'aspect revendicatif, les 10 droits exigés depuis toujours (dont le droit au travail) sont toujours d'actualité et ... de moins en moins satisfaits ! L'attaque systématique sur le salariat depuis l'arrivée au pouvoir de Macron aggrave encore la situation des plus précaires.

La réforme de l'assurance chômage, en trompe l'œil, qui devait s'universeller au profit des démissionnaires et autres « indépendants » (comprendre libérés), accouche d'une usine à gaz où pas grand monde réunira les critères pour en bénéficier. Une soirée débat public, organisée à la Marie de Montreuil en présence de 2 députés (Alexis Corbière et Pierre Dharréville) à propos du projet de loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel », a été l'occasion de rappeler les 7 propositions du CNTPEP pour garantir le droit au travail et à l'indemnisation pour tous et toutes.

À propos du « big bang » de la formation professionnelle (cf. Le Lien N°194) contenu dans le projet de loi, le CNTPEP revendique : « une formation librement choisie financée et diplômante ». Pour ce faire il exige que « l'argent public ne doit aller qu'au service public de la formation, avec l'AFPA et les GRETA ».

Une convergence de vue avec nos repères fédéraux et l'exigence de services publics qui eux seuls peuvent garantir l'accès aux droits. Ce ne sont pas les cheminot-es qui mènent au même moment un combat homérique pour le droit aux transports qui nous contrediraient !



Habituellement baptisé « chômeurs CGT », le Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires s'est réuni à Montreuil, du 29 mai au 1er juin dernier. Notre fédération membre du comité national était partie prenante et a pu alerter en particulier sur le « big bang » de la formation professionnelle (Cf. le projet de loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel ») qui va encore dégrader les conditions d'accès des privé-es d'emploi à la qualification.

Ce fut également l'occasion de la passation du mandat fédéral de Jean Claude Labranche (retraité) à Patricia Medjbouri (SNPEFP) pour représenter la FERC (Notre photo). D'ailleurs, l'ensemble du Conseil national a été rajeuni et c'est Tennessee Garcia qui devient le Secrétaire Général du CNTPEP-CGT.

Ce rajeunissement n'a rien de factice, mais au contraire il illustre la mutation des conditions d'emploi en France. Les plus anciens-nés avaient connu plus ou moins le plein emploi (avant 1980), la casse industrielle et sa conséquence : le chômage de masse. Victimes d'une longue descente vers la pauvreté, fin de droits de l'assurance chômage, ils-elles survivent avec des « minima sociaux » aujourd'hui remis en cause ! De l'autre côté, les plus jeunes, eux, n'ont connu que la précarité, les petits jobs et l'intermittence entre les emplois et le chômage.

Cette mutation du salariat a d'ailleurs été l'objet d'un débat auquel participait Charles Berthonneau (chercheur) auteur d'une thèse sur la place du salariat précaire dans la CGT [cf. [Le Lien N°195](#)].

Une fois de plus, ce débat sur la place du CNTPEP dans la CGT a resurgi, notamment après que Philippe Martinez a rappelé que cette structuration avait vocation à s'éteindre puisqu'on veut gagner le plein emploi !

Mais nombreux sont les précaires (ceux de la FERC compris) qui sont syndiqué·es dans leur fédération, pas forcément visibles dans les statistiques du CNTPEP. A contrario, le témoignage éclairant de Marius, jeune sans qualification, qui « a fait 5 boulots différents dans la dernière année, et qui relèvent de 3 fédérations professionnelles différentes ».

D'où la pertinence de l'objectif de vie syndicale « Pas une UL sans son Comité Local TPEP », même si le manque de moyens humains et financiers entrave cette ambition.

Quant à l'aspect revendicatif, les 10 droits exigés depuis toujours (dont le droit au travail) sont toujours d'actualité et ... de moins en moins satisfaits ! L'attaque systémique sur le salariat depuis l'arrivée au pouvoir de Macron aggrave encore la situation des plus précaires.

La réforme de l'assurance chômage, en trompe l'œil, qui devait s'universaliser au profit des démissionnaires et autres « indépendants » (comprendre Uberisés), accouche d'une usine à gaz où pas grand monde réunira les critères pour en bénéficier ! Une soirée débat public, organisée à la Mairie de Montreuil en présence de 2 députés (Alexis Corbière et Pierre Dharréville) a propos du projet de loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel », a été l'occasion de rappeler les 7 propositions du CNTPEP pour garantir le droit au travail et à l'indemnisation pour tous et toutes.

A propos du « big bang » de la formation professionnelle [cf. [Le Lien N°194](#)] contenu dans le projet de loi, le CNTPEP revendique : « une formation librement choisie financée et diplômante ».

Pour ce faire il exige que « l'argent public ne doit aller qu'au service public de la formation, avec l'AFPA et les GRETA ».

Une convergence de vue avec nos repères fédéraux et l'exigence de services publics qui eux seuls peuvent garantir l'accès aux droits. Ce ne sont pas les cheminot·es qui mènent au même moment un combat homérique pour le droit aux transports qui nous contrediraient !